

PRIX : 3000 FG

Le Démocrate

N° 1093 DU MARDI 12 OCTOBRE 2021 * Z... DEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



Mohamed Béavogui, nouveau Premier ministre

«C'est une grande responsabilité que je mesure à sa juste valeur»

Aliou Bah, président du MoDeL
«Notre pays n'a jamais souffert de la qualité de ses textes... ce sont les hommes de valeurs qui ont manqué»

P.2

Recyclage et Rassemblement du CNRD

Ce qu'il faut comprendre

P.7

Mohamed Béavogui nommé PM de la transition

P.3



Voici la réaction de Sidya Touré

ALIOU BAH, PRÉSIDENT DU MODEL

«Notre pays n'a jamais souffert de la qualité de ses textes... ce sont les hommes de valeurs qui ont manqué»

Le président du parti MoDeL joint par téléphone par nos confrères de la radio FIM FM le lundi, 27 septembre 2021, a donné son point de vue sur la charte dévoilée par le CNRD et sur l'omerta autour de la durée de la transition. Par ailleurs, sur la question de savoir s'il est intéressé par un poste au sein du gouvernement d'union nationale, Aliou Bah reste perplexe.

Bonjour M. Bah ! Maintenant que cette charte est dévoilée, est-ce que dans les grandes lignes elle répond essentiellement à vos attentes au MoDeL ?

Je pense que l'avenir devient de plus en plus visible parce que c'est l'un des éléments importants du tableau du bord de la transition parce que jusque-là, beaucoup de personnes s'interrogent. Naturellement, il ne fallait rien faire dans la précipitation surtout pour des questions aussi importantes qu'une charte. Nous savons que notre pays n'a jamais souffert de la qualité de ses textes, mais en réalité les déficits qu'on a eu, ce sont les Hommes de valeurs qui ont manqué... c'est-à-dire ceux qui portent l'application de ces textes-là.

J'ai vu le contenu, je me suis rendu compte que ça



correspond au contexte. Ça correspond aussi aux aspirations de tous ceux qui se sont battus pour que notre pays retrouve le soin de la démocratie. Une transition, elle a un agenda classique c'est-à-dire qui consiste à rectifier une trajectoire déviée et remettre le pays sur le rail. C'est aussi le sens du message que j'avais tenu à exprimer à l'endroit du CNRD à l'occasion de la rencontre avec des acteurs politiques au palais. Donc nous nous reconnaissons en cela. Nous pensons qu'il faut aller de l'avant avec beaucoup de prudence...

Omerta totale sur la durée de la transition, qu'est-ce que ça vous dit ?

Moi par expérience, je le dis et j'ai dit également à mon colonel. Nous pouvons tirer des enseignements de notre histoire. On a connu ici une transition de 9 ans, qui a duré de 84 à 93 qui a abouti à un échec parce que la qualité d'une formule se mesure au résultat qu'elle donne. Une transition de deux ans en deux phases 2008-2010 qui a abouti également à un échec. La gouvernance d'Alpha Condé, c'est-à-dire longue ou courte, le plus important

c'est le contenu de la transition et ce qu'on en fait comme agenda.

Naturellement on souhaite qu'une transition ait une durée raisonnable parce que c'est le retour à l'ordre constitutionnel qui est fondamentale à travers des élus c'est-à-dire : le pouvoir appartient au peuple de Guinée. Seul le propriétaire du pouvoir de déterminer qui va présider à ses destinées pour les années à venir. Il faut savoir que cette durée qui n'a pas été exprimé, je pense que le CNRD a fait preuve d'habileté parce que ça aurait été considéré comme une décision unilatérale surtout que c'est une question qui attire beaucoup d'attention des uns et des autres comme si cela se réduit simplement à une histoire de durée.

Moi je pense que privilégier le caractère consensuel, je trouve que c'est habile et intelligent. Il faut savoir que la durée dépend de l'agenda et aussi des projections qu'on fait. Si on parle par exemple de processus électoral en lui-même. Il faut déterminer pendant quelle période. Il faut établir un fichier électoral. Il faut mettre en place tous les organes. Et aussi il faut savoir que notre pays à des difficultés économiques et financières très fortes. Donc nous avons besoin de lancer un clin d'œil à nos partenaires techniques et financiers ceci doit nous accompagner dans ce processus-là, non seulement en termes de ressource financière mais aussi en termes d'expertise. Donc il y a beaucoup de paramètres

qui méritent d'être évalués avant. Je pense que les techniciens pourront se retrouver. Si je me mets dans l'esprit du CNRD. Je pense qu'il doit mobiliser tous ceux qui ont des compétences en la matière pour qu'on essaye de faire une sorte de projection pour chaque élément essentiel. C'est en fonction de ça qu'on pourra déterminer un délai raisonnable. Ça ne sert à rien de se mettre à donner un délai fantaisiste et qu'on se mette de report en report ; tout ça, va amener des polémiques qui peuvent être source de suspicion. Je milite pour un délai raisonnable. Il faudrait être réaliste c'est-à-dire la pulsation des éléments essentiels de l'agenda de la transition pourra déterminer ce délai-là.

Le colonel s'était interdit de tout recyclage lorsqu'il a reçu les jeunes. On voit en ce qui concerne le CNT les anciens membres du gouvernement et ceux des institutions dissoutes sont interdits de siéger au CNT, mais la même précision n'a pas été apportée en ce qui concerne le gouvernement. Quand dites-vous ?

On aura bien la composition du gouvernement. Considérons qu'on ne peut pas toucher dans les détails tous les aspects mais il faut retenir l'esprit qui anime le CNRD. Quand on parle de recyclage, vous savez moi, je ne définis pas l'inclusivité

(Suite à la page 4)

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26
68 Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

MOHAMED BÉAVOGUI, NOUVEAU PREMIER MINISTRE

«C'est une grande responsabilité que je mesure à sa juste valeur»



Intervenant ce jeudi, chez nos confrères de FIM Fm, quelques heures après sa nomination au poste de Premier ministre, Mohamed Béavogui livre ses sentiments. Le nouveau chef du gouvernement se dit prêt à apporter son expérience au CNRD pour la réussite de la transition. Parlant des priorités du futur gouvernement, le tout nouveau PM précise que leur mission est « simple et compliquée à la fois ». Lisez ci-dessous un extrait de son intervention...

« J'ai accueilli cette nouvelle d'abord avec beaucoup d'émotion et

beaucoup de reconnaissance au Président du CNRD, président de la République. C'est un moment historique pour le pays comme vous le savez, notre histoire est jalonnée d'énormes difficultés. Nous n'avons pu encore construire la Guinée normale que nous voulions. Nous avons une opportunité et la providence a voulu que je sois là aujourd'hui pour y contribuer. Ce que cela représente pour moi, c'est d'abord un appel à être plus humble, un appel à me soumettre à ce que ce peuple exprime comme espoir... c'est une très

grande responsabilité que je mesure à sa juste valeur. Je suis entièrement engagé, je suis prêt et je lui apporterai tout mon soutien.

Nous sommes en transition, nous ne sommes pas en période de développement même si la ligne entre les deux frontières est très fine. Notre rôle est de délivrer les résultats attendus par la transition. Il y a d'une part, un agenda politique et il y a un agenda de stabilisation et de construction de la base d'une administration publique qui travaille au service des citoyens et d'une administration publique qui est juste, équitable et au service de tous. Les livrables seront déclinés. Je voudrais vraiment appeler notre gouvernement futur, un gouvernement de livrable qui sera clair et précis. J'espère que vous avez vu la charte et écouté le discours du 02 octobre qui décline exactement les objectifs de la transition. Et les livrables seront des résultats qui permettent de délivrer, d'atteindre ces objectifs-là à la satisfaction de chaque Guinéen où qu'il soit ».

Amadou

GUINÉE

Mohamed Béavogui nommé Premier ministre, chef du gouvernement

Dans un décret lu à la télévision nationale, le mercredi 06 octobre, le président de la Transition, colonel Mamadi Doumbouya a nommé Mohamed Béavogui au poste de Premier ministre chef du gouvernement.

Dans un autre décret, le chef de l'Etat nomme le colonel Amara Camara au poste de ministre Secrétaire général à la présidence de la République.

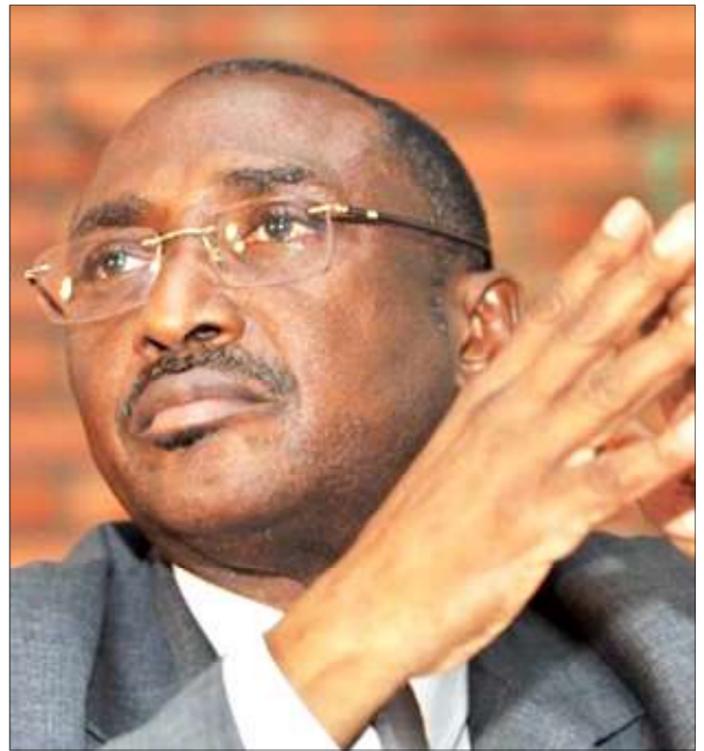
Sadjo Diallo



MOHAMED BÉAVOGUI NOMMÉ PM DE LA TRANSITION

Voici la réaction de Sidya Touré

Les réactions fusent de partout suite à la nomination de Mohamed Béavogui au poste de Premier ministre de la transition, par le colonel Mamadi Doumbouya.



Le président de l'Union des Forces Républicaines (UFR), Sidya Touré s'est, lui aussi, exprimé sur cette actualité. Invité dans l'émission "Les Grandes Gueules" d'Espace Fm ce jeudi 07 octobre 2021, le leader de l'UFR qualifie de « compétent » le nouveau locataire du palais de la colombe. Selon l'acteur politique, Mohamed Béavogui a les ingrédients qu'il faut pour relever le défi.

« Effectivement, je connais Mohamed Béavogui. Il a travaillé aux Nations Unies. Comme vous l'avez dit il a eu des responsabilités en Côte d'Ivoire au cours desquels il a eu de très belles carrières.

Ça veut dire que c'est quelqu'un de compétent. Et comme en plus il n'appartient à aucune chapelle politique ici, je pense qu'il peut peut-être vraiment apporter son aide au président de la Transition pour faire le travail qui est contenu dans notre charte. Donc, je pense que son travail consistera à faire en sorte que les orientations qui seront données soient exécutées par le

gouvernement qu'il aura à diriger et dont il aura participé au choix des individus, ça l'aidera. Nous sommes dans une transition. On ne peut pas bâtir même un programme de trois ans, mais je sais que Béavogui a surtout les connaissances nécessaires vraiment pour mener à terme un tel travail », a-t-il réagi.

Lancien Premier ministre sous l'ère Conté estime que cette transition doit nous mener à une élection pour qu'on puisse, selon lui, mettre en place un système démocratique accepté par tous.

« Maintenant, il y a le temps de faire cela et je pense que c'est pas facile dans le contexte guinéen dans la mesure où, déjà, on a bloqué toute l'administration et que le temps est court. Donc il va falloir qu'on s'asseye pour discuter les modalités pratiques pour faire aboutir cela le plus rapidement possible. Et ça, tout le monde doit y participer, y compris les partis politiques », a souligné Sidya Touré.

Objectif224.com

ALIOU BAH, PRÉSIDENT DU MODEL**«Notre pays n'a jamais souffert de la qualité de ses textes... ce sont les hommes de valeurs qui ont manqué»**

comme étant une sorte de fourretout. C'est vrai on a besoin de l'inclusivité, mais ça ne va pas être avec n'importe qui aussi. Nous avons une société guinéenne qui est inclusive. Nous sommes tous Guinéens. Les bons Guinéens sont des bons Guinéens. Les mauvais Guinéens sont des Guinéens mais l'inclusivité ne veut pas dire par exemple : aller sortir des gens en prison pour les mettre ensemble et dire bon, c'est de l'inclusivité.

Ce n'est pas en sacrifiant la justice, ce n'est pas au nom de l'impunité qu'on va avancer. Donc l'inclusivité ne peut pas dire que les gens peuvent s'abriter derrière un terme et dire : nous sommes tous de Guinéens, nous sommes tous des acteurs de la vie politique. Certes, mais nous sommes tous de Guinéens et nous servons notre pays de manière différente. Il y a ceux qui ont mis la Guinée en danger, il y a ceux qui ont contribué à sauver la Guinée, il y a ceux qui contribuent à faire avancer la Guinée, il faudrait

bien que le distinguo soit fait. Et que chacun puisse récolter... ce qu'il mérite.

C'est-à-dire qu'on mette à l'écart les anciens dignitaires de régime ?

Absolument ! Je soutiens cela. Vous savez, le combat que le MoDeL a contribué à mener sans ambiguïté, dès les premières heures nous avons dit : que chacun soit conscient, tout acte qu'il va poser sera récompenser de façon positive ou négative. Si on fait consciemment à commencer par Alpha Condé et tous ses collaborateurs. Il faudrait qu'ils payent pour ce qu'ils ont fait. Ça n'a rien avoir avec une revanche ; ça n'a rien avoir avec une chasse aux sorcières, mais dans tous les pays du monde, la justice est toujours rendue. Ceux qui ont commis de crimes de sang, de crimes sur le droit de l'Homme et les crimes financiers, on ne peut pas au nom de l'inclusivité leur permettre encore de briguer ne serait-ce qu'une parcelle de responsabilité dans ce pays. Maintenant en tant qu'acteur politique, il faut savoir que c'est l'électorat

qui détermine qui doit être où et qui doit faire quoi ?

Est-ce qu'il faut aller plus loin en les bannissant de la prochaine élection future ?

Cette question peut être traitée de deux manières, c'est-à-dire l'organe législatif se met à distance pour évaluer les paramètres et savoir que : selon la catégorie de crime commis est-ce que certains méritent d'être frappés d'une sanction d'inéligibilité ? Ce ne sera pas la première, la Guinée n'aura pas inventé cela, cela a existé ailleurs. Mais je ne saurais le déterminer maintenant.

Deuxièmement : nous, nous sommes des compétiteurs électoraux. Nous pensons qu'il faut définir les règles de jeux, de faire en sorte qu'il ait de garanti pour que ces règles de jeux soient respectées. Une fois cela est fait, je pense que ceux qui ont contribué à nous mettre dans cette situation-là n'auront aucune chance dans une compétition électorale transparente. C'est pourquoi d'ailleurs je m'étais érigé

contre certains d'entre eux qui voulaient se camoufler derrière l'histoire de rajeunissement ou de renouvellement de la classe politique, parce que j'ai senti tout de suite une hypocrisie. C'est l'électorat qui se renouvelle, qui se rajeunit. Il faudrait bien aller dans ce sens-là. On ne peut plus se camoufler derrière quelqu'un qu'on connaît pour dire : il faut éliminer X pour que moi, je me positionne. Quand vous êtes sûr de ce que vous faites, vous n'avez pas besoin de faire de combines.

Il y a 15 places qui sont réservées aux partis politiques dites-nous, qu'est-ce que vous préconisez quant à la répartition de ces sièges.

Moi, je ne suis pas préoccupé par le nombre, en termes de répartition bien entendu. La crise que nous avons subie, nous a permis de décanter. On ne va pas aussi se camoufler derrière des histoires de blocs politiques parce que ce n'est pas cela qu'il s'agit, c'est une question de représentativité. Le CNRD d'ailleurs doit prendre en compte parce

que c'est à travers cette configuration que la conscience va se renforcer. On sait avec qui il faut travailler. Qui peut permettre à la Guinée d'aller de l'avant, au moins ça, c'est un avantage. Maintenant lorsqu'il s'agira d'une répartition le MoDeL en décidera

Est-ce qu'Aliou Bah serait intéressé par un poste au sein du gouvernement d'union nationale ?

Je pense que ça dépendra de ce qui viendra comme proposition mais par principe, le MoDeL entend jouer pleinement sa partition sur l'ensemble de la transition et pour la suite. Mais un parti politique n'est pas créé pour une période transitoire, mais il est créé pour des compétitions électorales. Il n'est pas exclu de voir Aliou dans le gouvernement d'union nationale. Mais une fois que cela va se décider, ce sera au MoDeL de prendre une position.

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo

MOHAMED BEAVOGUI NOMMÉ PREMIER MINISTRE**«Nous sommes satisfaits»,**

se réjouit Rafiou Sow

La nomination de Mohamed Beavogui au poste de premier ministre de la transition est accueillie avec joie chez certains Guinéens. Depuis la publication de ce décret, les réactions fusent de partout. Pour le président du Parti du Renouveau et du Progrès (PRP), c'est une satisfaction.

« Nous sommes satisfaits qu'en fin cette nomination vienne. Et nous félicitons le colonel Mamadi Doumbouya pour avoir désigné Monsieur Beavogui dont je connais personnellement. Aujourd'hui nous espérons qu'il va rentrer très



rapidement dans le vif de sa mission et s'attaquer à la nomination de son gouvernement. Et apporter beaucoup de rigueur dans la

gestion des affaires de l'État. Et, nous attendons sérieusement par rapport à ça. Et très prochainement nous espérons voir tous les organes de transition, pour leur mise en place pour qu'en fin les Guinéens rentrent dans le vif de la transition tout en accompagnant le colonel Mamadi Doumbouya, et le gouvernement qui sera très prochainement mis en place», a déclaré Rafiou Sow.

Amadou Tidiane Diallo

PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE**Djiba Diakité nommé ministre Directeur de cabinet...**

Dans un décret lu à la télévision nationale, ce vendredi 08 octobre, le président du CNRD nomme M. Djiba Diakité au poste de ministre Directeur de cabinet à la présidence.

Le décret rappelle que le nouveau promu est Ingénieur recherche marché financier à Paris.

Amadou

OSSATURE DU GOUVERNEMENT DE TRANSITION

25 départements ministériels et 2 secrétariats généraux

Le président de la transition à travers un décret lu à la télévision nationale le vendredi, 09 octobre 2021, a publié la structure du gouvernement. En tout, 25 départements ministériels et 2 secrétariats généraux.



- Ci-dessous la composition du gouvernement...
- | | | |
|---|---|--|
| 1)- Gardes des sceaux, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; | 13)- Ministère des Infrastructures et des Transports ; | 20)- Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ; |
| 2)- Ministère délégué à la Présidence chargé de la Défense nationale; | 14)- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ; | 21)- Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ; |
| 3) – Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation ; | 15)- Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire ; | 22)- Ministère de la Communication et de l'Information ; |
| 4)- Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ; | 16)- Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime ; | 23)- Ministère de la Jeunesse et des Sports ; |
| 5)- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'étranger ; | 17)- Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes entreprises ; | 24)- Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables ; |
| 6)- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ; | 18)- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ; | 25)- Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ; |
| 7)- Ministère du Budget ; | 19)- Ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation ; | 26)- Secrétariat général du gouvernement ; |
| 8)- Ministère du Travail et de la Fonction publique ; | | 27)- Secrétariat général aux Affaires religieuses. |
| 9)- Ministère de l'Environnement et du Développement durable ; | | |
| 10)- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; | | |
| 11)- Ministère de l'Énergie de l'Hydraulique et des Hydrocarbures ; | | |
| 12)- Ministère des Mines et de la Géologie ; | | |
- Amadou Tidiane Diallo*

ABDOULAYE SOW

« Il y a des syndicats qui ont enlevé la veste Alpha Condé pour prendre la veste Mamadi Doumbouya »

Lors d'une conférence de presse, ce jeudi 7 octobre, Abdoulaye Sow, secrétaire général de l'USTG, a affirmé qu'au temps du régime Alpha Condé, certains syndicalistes avaient élu domicile au palais présidentiel. Il explique que les mêmes personnes ont commencé à rôder autour du CNRD.



« Nous avons des syndicalistes guinéens qui avaient élu domicile à la présidence de la République. Ces syndicalistes aujourd'hui, sont en train de se mouvoir à travers le CNRD pour se faire valoir, pour présenter encore leurs candidatures. Ils ont changé de veste. Ils ont enlevé la veste Alpha Condé pour prendre la veste Mamadi Doumbouya », a expliqué Abdoulaye Sow.

Selon lui, ces genres de comportement sont, « extrêmement graves. Donc nous devons tous être vigilants. Ce que nous vivons aujourd'hui, c'est pourquoi on est là, dérive du comportement de ces gens-là. Comment pouvez-vous comprendre que l'administration du travail, représentée par l'inspection générale du travail accepte de donner quitus à un licenciement abusif. Plus jamais ça ».

« Le secrétaire général de la CGT m'a dit un jour que: Licencié quelqu'un c'est le tuer. Parce que quand on vous licencie, vous perdez votre dignité, vous ne pouvez plus donner la popote, vous n'avez plus d'image, vous n'avez plus de crédibilité et surtout quand le licenciement est abusif, infondé, inacceptable, vendu. Il faut que nous sortions de ça. Nous allons demander au CNRD de mettre en place une inspection générale du travail compétente, capable et qui défend les lois de la République. Le Guinéen a besoin de vivre dignement comme les autres. Nous sommes un pays immensément riche mais on est pauvre. C'est inacceptable. Je pense que les nouvelles autorités vont penser à ça pour mettre fin au comportement des syndicalistes véreux », a-t-il ajouté.

Bhoye Barry



CONTRATS ROUTIERS EN GUINÉE

Kaba Guiter répond à Mahamadou Bonkougou d'Ebomaf

Aux révélations pas très tendres faites à l'égard de son entreprise par Mahamadou Bonkougou, PDG d'EBOMAF ; Ansoumane Kaba, PDG de GUITER a répondu face à la presse ce jeudi à Conakry.

Il place cet exercice dans le cadre d'apporter sa « part de vérité » dans cette histoire qui fait sensation. Selon lui, il s'est connu avec le PDG d'EBOMAF, « à travers la plus haute personnalité du pays déchue (Alpha Condé, ndr) », laquelle lui aurait demandé de bien vouloir accompagner EBOMAF dans la réalisation des projets. « C'est ainsi après de nombreux déplacements, les travaux techniques préliminaires réalisés sur le terrain avec le concours de toutes les parties, précédés bien entendu des démarches administratives, une entente librement consentie a été conclue entre GUITER SA et EBOMAF SA en vue de la mise en place d'un groupement. Dans ledit groupement, 49% des parts revenaient à GUITER SA et 51% à EBOMAF. Contrairement aux allégations mensongères du sieur Mahamadou Bonkougou, à la signature du premier contrat respectivement de 305 millions d'euros pour le tronçon Kankan-Kissidougou et 184 millions d'euros pour le tronçon Kankan-Mandiana, les compétences de GUITER en matière de BTP n'étaient plus à démontrer sur le terrain. Un premier grand projet Macenta-Konsankoro concrétisé sur financement USAID en 1995 était là depuis pour en témoigner éloquemment », a-t-il expliqué.

Avant de rapporter qu'en « 2013 à la rencontre avec EBOMAF, GUITER évoluait déjà sur le terrain depuis 24 longues années, et aujourd'hui GUITER à 32 ans d'existence ».

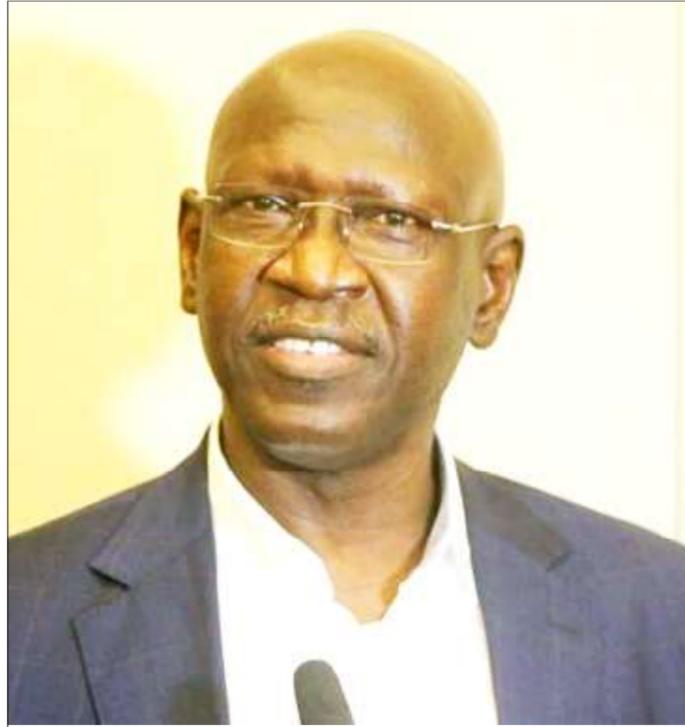
D'où est alors venu le problème dans cette affaire ?

« Le premier grand différend en fait, est né de la fixation des volumes de travaux détaillés par tronçon. GUITER SA s'étant rendu compte d'une tentative flagrante de surfacturation, a exigé de son partenaire de

circonstance de revoir ces volumes à la baisse étant donné que les prix unitaires étaient compétitifs. A cela est venu se greffer un autre différend, celui lié au choix de la mission de supervision et de contrôle des travaux devant être entrepris. Si le choix par le maître d'ouvrage de la mission de contrôle Louis Berger ne posait aucun problème à GUITER SA, par contre pour Le PDG d'EBOMAF c'était un motif grave de résiliation. En fait pour des raisons sans doute d'inconvenance personnelle, l'ex-Président (Alpha Condé) a exigé à ce qu'il lui soit affecté une autre mission de contrôle internationale, l'annulation du contrat de supervision de Louis Berger et le partage des tronçons entre les 2 entreprises ont été décidés sur le champ. Ce partage a donc été créé par le PDG de EBOMA suite au rejet de la mission de supervision de contrôle des travaux de Kankan-Kissidougou », a fait savoir Ansoumane Kaba.

Quelle autre grande entrave à la réalisation du Contrat ?

A ce propos, le directeur de GUITER a poursuivi : « Au cours de son show médiatique livré à Ouagadougou, très loin du terrain des opérations, le PDG d'EBOMAF a feint d'expliquer que c'est GUITER SA qui aurait entravé la poursuite correcte de l'exécution de son projet Kankan – Kissidougou. La direction générale de GUITER s'inscrit en faux contre cette allégation. Fort heureusement, le ministre de l'Economie et des Finances de l'époque, l'Administration et contrôle des grands projet et le ministre d'Etat des Travaux Publics d'alors sont encore de ce monde, ainsi que d'autres acteurs majeurs. C'est en fait une mission des institutions de Bretton Woods (FMI – Banque Mondiale) qui a émis des réserves sur la bagatelle de près de 500 millions d'euros pour les deux projets qui devaient bénéficier de garantie BCRG



à la première demande. Néanmoins, comme la plus haute autorité du pays tenait à leur exécution, le maître d'ouvrage, qui est le ministère des Travaux publics de Guinée et non GUITER SA, a choisi de procéder par le mécanisme des options (ferme et optionnelle). Voir l'article 37 du code des marchés publics. Lequel avait le mérite à la fois d'alléger les charges de l'Etat et de contenter la mission du FMI et de la Banque Mondiale.

Conséquemment, le premier contrat signé et qui avait été fait enregistrer par les seuls bons soins de GUITER SA a été annulé. Il faut dire clairement que ce sont ces deux différends qui vont conduire à la signature de contrats séparés pour les deux membres du groupement presque mort-né. GUITER SA a signé le contrat Kankan-Mandiana: La tranche ferme: 35 000 000 Euros ; la tranche optionnelle : 126 948 363.10 Euros. EBOMAF SA a signé

le contrat Kankan – Kissidougou. La tranche ferme: 65 000 000 Euros ; la tranche optionnelle 240 824 856.91 Euros », a-t-il rapporté.

A propos de l'exécution des Contrats...

« Le PDG [d'EBOMAF] a prétendu que son entreprise aurait réalisé centaine d'ouvrages et effectué certains travaux sur le tronçon Kankan-Kissidougou. Chose extraordinaire et impensable par rapport aux dites réalisations, il importe de porter à la connaissance de l'opinion publique guinéenne que depuis la pose de la première pierre, le PDG d'EBOMAF n'a plus mis les pieds sur le terrain. Pour ce qui est de la véracité de ses propos, une visite de terrain est sans doute mieux indiquée pour s'enquérir d'une situation qui frise en réalité l'arnaque pure et simple. Pour ce qu'il est de GUITER SA, seule la réalité du terrain commande aussi. Près de 17 kilomètres de route entre Kankan et Mandiana ont été réalisés grâce à la mobilisation des 35 millions d'euros, sans

(Suite à la page 7)

MOHAMED BÉAVOGUI

« Il a un carnet d'adresse qui sera à mon avis, un atout pour la conduite des affaires »

(Dr Faya Milimono)

Les acteurs de la classe politique guinéenne continuent de réagir sur la nomination de Mohamed Béavogui comme Premier ministre de la transition.

S'exprimant sur le sujet, Dr Faya Milimono, président du Bloc Libéral (BL) a loué les qualités du tout nouveau locataire du palais de la colombe.

« Il a une expérience

internationale très riche. Il a également un carnet d'adresse qui sera à mon avis un atout pour la conduite des affaires », s'est-il réjoui dans l'émission les « Grandes Gueules » d'Espace Fm dU jeudi, 07 octobre 2021.

Plus loin, Dr Faya Milimono estime que l'autre chose importante dans ce choix, c'est la « neutralité »

de ceux qui dirigent la transition.

« Il n'est pas connu pour être affiché dans un parti politique, c'est la neutralité qu'on souhaite. Parce qu'on souhaite compter sur la neutralité de ceux qui conduisent les affaires de cette période transitoire », a laissé entendre le président du BL.

Marliatou Sall

CONTRATS ROUTIERS EN GUINÉE

Kaba Guiter répond à Mahamadou Bonkougou d'Ebomaf

compter la réalisation de travaux de différents ordres sous l'œil avisé à la fois du bureau de contrôle international Louis Berger et du maître d'ouvrage », s'est-il défendu.

De la remise d'un chèque de 15 milliards et 50 conteneurs de bitume à GUITER SA

« Taire certains pans d'une entente librement consentie, qui est sous l'œil avisé de la plus haute personnalité du pays, relève de la fausseté et de la supercherie. La vérité, c'est que c'est après avoir créé un vide sur la tranche ferme affectée à son entreprise que le PDG d'EBOMAF a sollicité du PDG de GUITER SA qu'il veuille exécuter à leur place un certain nombre de tâches sur le terrain. Prudence oblige, le PDG de Guiter SA a exigé une évaluation de tout ce que le PDG d'EBOMAF mettait à sa disposition. L'entretien s'était fait en présence de l'ex-président (Alpha Condé) qui a instruit le conseiller chargé des infrastructures à la présidence de la République et le directeur des infrastructures de l'ACGP (Administration et Contrôle des Grands Projets). Ce qui fut fait. A la suite de quoi la remise d'un chèque d'une valeur de 15 milliards de francs guinéens lui a été faite par le canal du chef du protocole sur instruction du président déchu. Il est à noter que dans ce cadre, EBOMAF reste devoir à GUITER SA le montant de 141 786,48 euros », a relevé Ansoumane Kaba.

Arroseur arrosé...

« Si le PDG d'EBOMAF croit ainsi nuire à la réputation de GUITER SA à travers son show médiatique, force est de constater que sa sortie

risque bel et bien de faire

l'effet d'un arroseur arrosé. Elle cache visiblement un ensemble de pratiques malsaines auxquelles le PDG d'EBOMAF ne semble pas étranger. Quelle crédibilité accorder à des accusations portées sans preuves irréfutables ? Sachant certainement que le Pr Alpha Condé n'est pas en mesure aujourd'hui de lui apporter la contradiction pour des raisons évidentes, M. Mahamadou Bonkougou pourrait peut-être se répandre dans des contre-vérités flagrantes. Lui qui dit avoir *toujours bénéficié d'un traitement VIP en Guinée*, qui a bénéficié gratuitement de deux contrats d'exploration dans le nord de la Guinée. Pour quelles raisons au juste ? Sur la base de quoi ? Un audit des nouvelles autorités guinéennes, nous pensons, est plus que nécessaire afin de laver l'affront fait à toute une République, dans un langage approximatif, empreint de tâtonnements et vide de la moindre courtoisie. En attendant d'y arriver, nous osons d'ores et déjà vous dire que le PDG d'EBOMAF a bel et bien reçu 65 millions d'euros en Septembre 2014 et 120 autres millions d'euros le 27 mars 2017 par l'entremise de deux lettres de garantie.

N'ayant nullement satisfait aux premières exigences liées à sa première tranche ferme du tronçon Kankan-Kissidougou, comment est-il parvenu à obtenir une seconde lettre de garantie portant sur la bagatelle de 120 millions d'euros, si ce n'est par des moyens détournés ? S'est questionné l'homme d'affaires.

guinee7.com

ÉDUCATION NATIONALE

Enfin des dates pour la rentrée scolaire et universitaire

Les ministères en charge de l'éducation en Guinée ont fixé la date de l'ouverture des classes. A travers un communiqué publié ce jeudi 07 octobre 2021, les départements de l'éducation et de la formation, informent les parents d'élèves enseignants, administrateurs scolaires et universitaires, encadreurs pédagogiques, les élèves et étudiants que la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022 est prévue comme suit:

« Pour les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement technique, le jeudi 21 octobre 2021 sur toute l'étendue du territoire national.

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le lundi 1^{er} novembre 2021.

En conséquence, les ministères invitent les structures centrales et déconcentrées à prendre toutes les dispositions

nécessaires pour une ouverture de classe en sécurité sur le plan du respect des gestes barrières dans un contexte marqué par le coronavirus.

Par ailleurs, les ministères condamnent l'attitude des établissements privés qui ont procédé à l'ouverture des classes avant la fixation de la date par les départements en charge de l'éducation et de la formation ».

Amadou Tidiane Diallo

RECYCLAGE ET RASSEMBLEMENT DU CNRD

Ce qu'il faut comprendre

Entre la maîtrise des savoirs, la compétence, l'expérience et l'intégrité, les mondes politique et administratif guinéens se noient dans un verre d'eau. Plutôt dans un verre de vin. Et l'opinion publique en pâtit.

Le manque de compréhension des concepts publics tue beaucoup de cerveaux à petit feu. Et les nouvelles générations sont les proies les plus faciles, pour ce monstre des masses. Elles sont si vulnérables, que l'heure est devenue très grave. La hantise pour la vendetta et le mépris les ronge impitoyablement les cœurs. Et il est temps, que la pédagogie des sages, comme dans la paix des braves, intervienne, pour sauver ces bonnes gens.

Le rassemblement prôné par le CNRD n'est pas un vain mot.

Rassembler un peuple, c'est faire usage d'une force de caractère, pour réunir autour de la table ou sous l'arbre à palabre, ceux qui s'aiment vraiment, ceux qui ne s'aiment pas du tout et ceux qui font semblant de s'aimer. Pour qu'ils s'acceptent et fassent confiance en une entité ou en un homme qui s'occupe des affaires de la Cité pour l'intérêt de tous.

A ce stade de la vie de la République de Guinée ; le Colonel Mamadi Doumbouya se présente comme l'alternative forcée, toutefois crédible, pour garantir les croyances et opinions de chacun et de tous.



Cette responsabilité assumée, a été un risque démesuré, qui s'est fondu en un grand espoir pour une bonne frange des populations guinéennes. L'urgence ainsi, c'est user de cette tradi – pédagogie, pour continuer l'œuvre de nos devanciers, dans l'illumination de notre peuple.

Du concept de recyclage.

Ce concept fait grand débat dans la Cité entre adversaires politiques. Recycler alors ; qu'est – ce à dire vraiment ? C'est ramener à la vie ce qui est en fin de cycle ou hors d'usage. Voici en verbe facile, de quoi il s'agit.

– Pour l'administration publique, le non au recyclage, c'est de siffler la fin de la pratique de gestion caduque ou non conforme aux normes établies.

– Pour ce qui est des cadres ; recycler serait de ramener les retraités pour s'occuper de la gestion de la Transition.

Ainsi, dans le cadre d'une déclaration d'une fin de mission obligatoire ou anticipée, on ne peut parler

que de reconduction ; car la fin du cycle administratif pour un cadre ; c'est bien entendu la retraite.

La convergence des deux.

Sanctionner les abus et manquements pour combler les attentes des masses, à l'issue d'enquêtes soignées, n'est pas contraire au rassemblement prôné. Mais les interprétations populistes des concepts, à des fins politiques, sont des procédés malsains ; qui causent d'énormes préjudices aux jeunes générations.

C'est pourquoi d'ailleurs, il est impératif pour les autorités de la Transition, de revoir la charte des partis politiques en Guinée, pour davantage moraliser la vie publique.

Ainsi, comme l'administration de l'Etat est une continuité, ceux qui possèdent le savoir, les compétences et l'expérience requises, avec l'intégrité nécessaire à l'expression de leurs connaissances et talents, vont toujours continuer à servir l'Etat.

Et cet état de fait, ne fera point du CNRD et du Chef de l'Etat, le Colonel Mamadi Doumbouya, des recycleurs de cadres.

Éclairer la lanterne des citoyens, dans ces moments d'euphories et ces temps houleux, où les règlements de comptes sont légions, est un devoir. C'est l'une des plus belles manières d'ailleurs de faire l'amour à la Guinée. A Faakoudou !

Mohamed Lamine Keita
Ecrivain / Poète

CELLOU BALDÉ À PROPOS DU PROCUREUR SIDY SOULEYMANE

« Il doit être puni à la hauteur de sa forfaiture »



La diffusion d'un élément sonore impliquant le procureur Sidy Souleymane N'Diaye dans l'emprisonnement de plusieurs acteurs politiques dont l'activiste Fonikè manguè continue de polariser les débats.

C'est dans cette logique que s'est inscrit l'ex-député uninominal de Labé, Cellou Baldé. Selon cet ancien détenu politique, les accusations portées contre sa personne qui ont conduit à son arrestation et à l'arrestation de ces coaccusés étaient montées de toute pièce.

« Nous nous rendons compte de plus en plus comment la justice guinéenne fonctionnait au temps d'Alpha Condé. C'est après les élections au cours desquelles L'UFDG a pris part que Sidy Souleymane N'Diaye, sous l'autorisation de l'ancien président déchu a fait une sortie médiatique à la télévision nationale pour dire que moi Cellou Baldé, Ousmane Gaoual Diallo, Etienne Soropogui, Abdoulaye Bah, Elhadj Ibrahim chérif sommes activement recherchés et partout qu'on nous voit de nous arrêter. Tous les procureurs et services de sécurité du pays ont été mis en branle contre nous. Donc aujourd'hui, on se rend compte que cette décision n'était qu'un simple mensonge, on n'a rien fait du mal », affirme-t-il.

Parlant de l'élément sonore, le responsable des

fédérations de l'UFDG de l'intérieur du pays dira que cet acte est impardonnable et que Sidy Souleymane N'Diaye doit être sanctionné pour le tort qu'il a fait à l'endroit de ces victimes.

« Cet élément sonore que nous avons tous écouté, c'est une conversation qu'il a eu avec le juge Charles Alphonse. On se rend compte à travers cela il y a eu plusieurs personnes qui ont perdu leur vie en prison et on se rend compte aujourd'hui que c'est Sidy Souleymane N'Diaye et certains cadres véreux de la justice qui étaient derrière tous cela. Tous étaient sous les ordres d'Alpha Condé. Il y a plusieurs autres détenus qui sont jusqu'à présent en prison qui sont accusés pour des chefs d'inculpation fallacieux. Nous avons entendu Sidy Souleymane N'Diaye dire que s'il trouve qu'un dossier est vide de contenu, il fait tout pour aller dans son tiroir pour faire référence à ce qu'on appelle "l'infraction de repli". Tout cela, c'est pour empêcher à l'accuser d'envoyer des preuves palpables pour se défendre. Dieu merci, aujourd'hui, la vérité a triomphé. Nous avons été incarcérés à la maison centrale durant 8 mois. En ce qui nous concerne par rapport à cette situation, c'est qu'on va se retrouver au sein de notre parti parce que vous-mêmes vous savez qu'on n'a répondu à la convocation au nom du parti politique de l'UFDG pas à notre nom personnel. Nous

allons exiger à ce que Sidy Souleymane N'Diaye soit sanctionné à la hauteur de sa forfaiture pour que plus jamais qu'on n'assiste à ces genres de situation dans notre pays », a fait savoir Cellou Baldé.

A rappeler que Cellou Baldé et ces coaccusés ont été arrêtés après l'élection présidentielle du 18 Octobre 2021, avant de bénéficier une liberté conditionnelle au mois de juin dernier. Et ils étaient poursuivis pour "fabrication, acquisition, stockage, détention, usage d'armes légères de guerre, détention de munitions, menaces et association de malfaiteurs."

Mediaguinee.com

AFFAIRE ELHADJ DOURA. UN SIERRA LÉONAIS REFUTE LES ACCUSATIONS

« Mon business me permet de vivre sans kidnapper les gens »

Sao Ndanema, de nationalité Sierra léonaise est un vendeur de voitures en ligne. Il a comparu devant le tribunal de première instance de Dixinn ce lundi, où il est cité dans l'enlèvement et séquestration du vieux Elhadj Doura, décédé en mars 2018



dans les mains de ses ravisseurs à Maférinyah.

Ce Sierra Léonais qui vit en Guinée depuis 2006, marié à une Guinéenne a rejeté les faits qui lui sont reprochés. Rappelant au tribunal que ce que son business de véhicules lui rapporte ne peut lui permettre de se lancer dans les sales affaires.

« C'est vrai que je suis un ami de Ibro (accusé en fuite). On vendait ensemble des véhicules. Mais cela ne fait pas de moi un kidnappeur comme lui. D'ailleurs, je ne m'attendais pas à ça de sa part. Monsieur le président, mon business me suffit

largement. Parceque ce que je gagne dans la vente de véhicules comme revenu est de trop. Donc, ma moralité ne me permet pas de kidnapper des gens. Je suis innocent dans cette affaire », a déclaré à la barre, Sao Ndanema.

Après confrontation, le présumé cerveau dans l'affaire du vieux Doura, Elhadj Mamadou Diallo, a soutenu qu'il n'a jamais eu à travailler avec le Sierra Léonais en question. Tout en affirmant qu'il n'a pas eu de relation avec lui dans cette affaire d'enlèvement d'Elhadj Doura Diallo.

Elisa Camara

AFFAIRE MILITAIRES ET CIVILS ÉCROUÉS

Des dispositions prises pour un jugement au cas par cas

Vers le jugement des militaires et civils en détention depuis plus d'une année dans les prisons guinéennes.

Selon nos informations, des dispositions sont en train d'être prise par le tribunal militaire pour l'organisation matérielle de leur procès dans de meilleurs délais.

Ils sont une centaine à être poursuivis pour plusieurs chefs d'accusations : «vol aggravé, complot, incitation à commettre les actes contraires au devoir et à la discipline, révolte, désertion et rébellion ».

Sans nouvelle, leur avocat a exprimé des inquiétudes lundi. Dans un entretien qu'il a accordé à mosaïqueguinee.com, Me Salifou Béavogui a invité la justice à diligenter leur dossier, à défaut de les libérer.

Il faut rappeler que le 24 septembre dernier, douze (12) militaires et civils avaient bénéficié d'une remise en liberté de la junte militaire au pouvoir qui a renversé Alpha Condé le 05 septembre 2021.

Mosaïqueguinee.com

LA COUR DE LA CEDEAO SUSPEND LES PROCÉDURES DE LA GUINÉE/MALI

« Cette décision nous met complètement à genoux » (Me Paul Yomba)

A travers une note circulaire, le président de la Cour de la CEDEAO, le juge Edward Asanté, a décidé de suspendre toutes les procédures pendantes de la Guinée et du Mali devant la juridiction sous-régionale le 30 septembre dernier.

Alors que le pool d'avocat d'Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba Diakité avait introduit une requête au niveau de cette juridiction, pour obtenir une mise en liberté de leur client dont la demande avait été rejetée par les juridictions guinéennes, Me Paul Yomba se dit surpris de cette décision.

« L'État guinéen avait déjà reçu une notification de la Cour de justice de la CEDEAO qui l'avait impartit un délai de 30 jours qui vraiment courait maintenant parce que ce délai était presque à terme quand tombée cette décision de la Cour. Sincèrement, cette décision nous met complètement à genoux. Nous sommes vraiment très



abattus. Quand on sait que sur le plan intérieur aussi les questions de libération ne s'annoncent pas quand comme ça. Mais nous restons confiants surtout que la justice sera leur boussole,

son bouclier... Nous confions que la Cour de Justice de la CEDEAO aurait pris une décision de libération de Toumba Diakité en condamnant l'État guinéen à réparation. Nous attendons l'assouplissement des dispositions de la communauté internationale, de l'instance sous régionale contre la Guinée pour voir enfin ce dossier sortir des tiroirs», souhaite Me Paul Yomba Kourouma dans un entretien accordé à notre reporter ce mardi 12 octobre 2021.

Aïssata Barry

Tribune

La régulation des activités minières à l'ère de la transition politique en Guinée

Me Hamidou DRAMÉ, est avocat aux Barreaux de Guinée et de France (Lyon) et associé chez Guilex Avocats en Guinée-Conakry. Il est titulaire d'un LLM – Natural Resources Law and Policy (University of Dundee – Centre for Energy, Petroleum and Mining Law and Policy) et d'un master spécialisé en Global Energy, International Arbitration and Environmental Law (University of Texas at Austin).

Depuis la prise du pouvoir par le Comité national de rassemblement et de développement (CNRD), le 5 septembre dernier, le secteur minier est au centre des attentions et préoccupations des nouvelles autorités. Ces dernières tentent de rassurer les sociétés minières opérant en Guinée tout en

soulignant la nécessité d'appliquer strictement les dispositions du Code minier et des conventions en vigueur.

Dès le 6 septembre, le CNRD indiquait la réouverture des frontières maritimes pour continuer l'exportation des produits miniers et la levée du couvre-feu dans les zones minières.

Les responsables des sociétés minières ont également échangé le 16 septembre dernier avec le Président du CNRD, Mamady Doumbouya, qui a esquissé les grandes lignes de ses ambitions pour le secteur minier.

Pour la régulation dudit (Suite à la page 10)

AFFAIRE ÉVASION DE SIDY MOHAMED

« A défaut de libérer le régisseur et ses agents, qu'on organise leur procès » (Me Bea)



Suspendus à la suite de l'évasion de Sidy Mohamed à la maison centrale de Conakry, le régisseur Soriba Bangoura, son adjoint et trois gardes pénitentiaires sont écroués à la prison civile de Dubreka depuis le 29 juillet dernier. Inculpés pour complicité d'évasion, les cinq détenus sont privés de leur liberté alors que dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, leurs collègues des prisons de Kankan et de Kindia, également poursuivis pour les mêmes infractions ont bénéficié d'une libération conditionnelle et repris service. Ce qui provoque l'ire de Me Salifou Beavogui qui dénonce une justice à deux vitesses. Il appelle à leur libération ou à l'organisation rapide de leur procès.

« Le régisseur et quatre agents pénitentiaires sont détenus à Dubreka pour complicité d'évasion. En réalité, cette complicité n'est pas établie parce que celui qui a pris le fugitif et le fugitif sont partis. Donc, s'il y a des poursuites, c'est contre lui et le fugitif. Mais eux, ils sont en prison depuis bientôt trois mois, ils ne sont ni libérés ni jugés alors que dans les

mêmes circonstances de temps et de lieu, d'autres évasions ont eu lieu à travers le pays, mais ces cas sont réglés. Des poursuites ont été bien orientées et finalement, les responsables de prison ont repris service. Donc, je souhaite sincèrement que M. le régisseur de la prison civile de Conakry soit libéré avec ses agents.

C'est incroyable de penser que quelqu'un qui a géré cette prison, depuis plus d'une vingtaine d'années avec professionnalisme, sorti d'une école d'administration pénitentiaire d'Égypte, sacrifie toute sa carrière de la sorte, en favorisant la sortie de kidnappeurs. L'évasion a eu lieu pendant que lui, il était rentré se reposer et avait laissé la prison entre les mains des autorités qui le succèdent immédiatement, parce que les tâches sont réparties. Il ne mérite pas le sort qui lui ai réservé. A défaut de le libérer, alors qu'on organise son procès le plus rapidement que possible », a lancé Me Salifou Beavogui dans cet bref entretien.

Mosaïqueguinee.com

Tribune

La régulation des activités minières à l'ère de la transition politique en Guinée



été remis en cause par les différents gouvernements qui ont pris fonction après la transition menée par le CNDD. Le sacrosaint principe de « continuité de l'État » fut préservé et assuré.

1. Sécurité juridique des investissements miniers sous la transition du CNRD

secteur, le coup d'état et la période de transition politique qui s'ouvre posent des enjeux juridiques déterminants pour la sécurisation des investissements miniers en cours et à venir en Guinée. Le souci légitime des acteurs miniers est la sécurisation et la validité juridique des transactions et titres miniers durant cette période « d'exception » avant le retour à l'ordre constitutionnel.

1. Précédents de 2009 et 2010 avec la transition conduite par le CNDD

Il convient de rappeler qu'entre 2009 et 2010, la Guinée a connu un « coup d'état » qui a entraîné une transition politique conduite par le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) composé de militaires et de personnalités civiles. Au cours de cette période, on dénote la signature de plusieurs conventions minières par le ministre des mines et celui du budget de l'époque, ainsi que l'octroi de titres miniers par le Président de la transition (ex : Alliance Mining Commodities, Bellzone Mining, Lissa Mining, BSGR) et le Ministre des mines. Ces titres miniers et conventions visaient le Code minier de 1995 comme loi minière applicable aux différents projets. Il convient de signaler que les droits accordés aux opérateurs sous la transition n'ont pas

Pour garantir les investissements en cours et à venir dans le secteur minier guinéen, il conviendrait que les sociétés minières s'assurent que les titres miniers et les conventions soient signés par les autorités ministérielles qui seront désignées et habilitées par le CNRD conformément à la Charte de Transition publiée le 27 septembre 2021. Tout porte à croire que les dispositions du Code minier en vigueur continueront aussi à s'appliquer. L'attribution et la signature des titres miniers et conventions devraient donc se faire comme suit :

- Pour les permis de recherche par le Ministre des mines ;
- Pour les permis d'exploitation et les concessions minières par le Président de la transition ;
- Pour les conventions minières par les ministres des mines et du budget conformément au Code minier en vigueur et ensuite pour approbation par l'organe législatif de la transition à savoir le Conseil National de la Transition, comme celui qui existait sous l'ère du CNDD ; et
- Pour les approbations des acquisitions et cessions d'actions des sociétés minières par le Ministre des mines.

· **Perspectives liées au cadre juridique et fiscal du secteur minier sous le**

CNRD

Les attentes du CNRD à l'égard du secteur minier ont été rappelées par son Président lors de la rencontre avec les dirigeants du secteur minier le 16 septembre dernier. Sans remettre en cause les conventions signées, le CNRD a indiqué qu'il va contrôler et s'assurer du respect des engagements des sociétés minières à l'égard de l'Etat et des communautés locales prévus dans le Code minier en vigueur et les conventions minières. Dans cette dynamique, les exigences environnementales, la transparence dans la déclaration des revenus et la promotion du contenu local sont parmi les axes de travail qui seront priorités par le CNRD. En ce sens, il serait judicieux que les nouvelles autorités adoptent et renforcent les textes d'application du Code minier en vigueur, et mettent les moyens à la disposition de l'administration minière pour les faire appliquer. Par ailleurs, il faut indiquer que les clauses de stabilisations prévues dans les différentes conventions minières régies par le Code minier en vigueur ne concernent principalement que les aspects fiscaux et douaniers. Les sujets liés à l'environnement, au droit social, au contenu local et aux communautés locales ne sont pas « stabilisés » et peuvent donc faire l'objet de réforme par les nouvelles autorités.

Quant aux sociétés minières, pour prévenir tout risque de sanction pour non-conformité, elles peuvent réaliser dès à présent des audits juridiques et fiscaux pour vérifier le respect strict des dispositions du Code minier et de ses textes d'applications en vigueur.

Me Hamidou DRAMÉ,
Avocat – Guilex Avocats,
Guinée Conakry
Email : hdrame@guilex-avocats.com

Santé... Santé... Santé...

Déodorants et cancers du sein : fuyez les sels d'aluminium

Les sels d'aluminium, qui permettent à nos déodorants d'avoir des propriétés anti-transpirantes, seraient risqués selon une nouvelle étude. Le débat est relancé.



« Aluminium chlorohydrate », « Aluminium chlorure », « Aluminium chlorure » : ils peuvent porter différents noms, mais il s'agit toujours du même produit problématique, les sels d'aluminium. **On les trouve souvent dans les déodorants, car ils permettent à ces derniers d'être anti-transpirants.** Mais une récente étude parue dans l'*International Journal of Molecular Sciences* fait le lien entre cette substance et une hausse des cancers du sein depuis les années 1960.

Les scientifiques Suisses du Centre d'oncologie et d'hématologie d'Hirslanden rappellent le fonctionnement des sels d'aluminium : **bloquer les conduits qui évacuent la sueur pour la diminuer.**

Problème : les sels d'aluminium sont soupçonnés de passer la barrière cutanée et de potentiellement favoriser l'apparition de cancers du sein. Si cela n'est pas démontré et ne fait pas l'objet de recommandations des autorités de santé, la question de savoir si les sels d'aluminium sont cancérigènes est posée depuis plusieurs années. En 2011, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) avait conclu que

« sur la base des données actuelles disponibles, l'exposition à l'aluminium par voie cutanée ne peut pas être considérée comme présentant un risque cancérigène ».

Des inquiétudes qui durent depuis plusieurs années

L'étude qui vient d'être publiée souligne que l'aluminium se diffuse sous la forme de fragments qui atterrissent ailleurs que là où ils sont censés agir, au point de **mettre le bazar dans l'ADN de nos cellules.** Les femmes utilisant ces déodorants seraient ainsi davantage susceptibles de développer un cancer du sein.

L'Agence du médicament avait recommandé il y a quelques années de restreindre la concentration en aluminium à 0,6 % dans les produits anti-transpirants ou déodorants, et de ne pas utiliser ces produits si la peau est lésée.

Par précaution, mieux vaut utiliser les déodorants qui n'agissent que sur l'odeur et non sur la sudation en soi, qui ne contiennent pas cette substance.

Source : *Aluminum Enters Mammalian Cells and Destabilizes Chromosome Structure and Number*, Journal of Molecular Sciences.

Santé... Santé... Santé...

Présent dans les bonbons, le dioxyde de titane va être interdit en Europe

Il est utilisé dans les soupes, les confiseries ou encore dans des plats cuisinés : le colorant E171, ou dioxyde de titane, sera interdit d'utilisation dès 2022 en Europe.



C'est l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui a finalement rendu son avis sur le E171, un colorant alimentaire qui contient du dioxyde de titane et dont il avait déjà été dit qu'il devrait être interdit sous peu. Il n'est pas considéré comme « sûr », rapporte Le Monde, d'après une dépêche AFP. A compter de début 2022, son utilisation sera interdite en Europe.

On le trouve dans les chewing-gums, les bonbons, les pâtisseries ou encore des soupes en briques au supermarché : le colorant E171 est très utilisé dans l'industrie agro-alimentaire, car il permet de colorer l'aliment et de le rendre plus opaque. On le trouve aussi dans certains médicaments (Doliprane, Advil, Spasfon) pour leur donner une belle couleur ou intensifier leur brillance.

Le souci, c'est qu'il contient du dioxyde de titane. Si la quantité y est faible, l'EFSA considère que les particules risquent d'être accumulées dans l'organisme, ce qui pourrait être néfaste pour l'ADN des cellules.

Un colorant possiblement cancérigène

Cela s'explique par le fait qu'on le retrouve sous forme de nanoparticules (inférieures à 100 nanomètres, ce qui facilite leur pénétration dans l'organisme). On le soupçonne d'être cancérigène et dangereux pour le système immunitaire. Il est pourtant autorisé sans dose limite « dans pas moins de 51 familles de produits alimentaires », note l'association de consommateurs UFC-Que Choisir. En mai dernier, la Commission

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Recrutement d'un Consultant national pour la formation des Unités Conjointes de Sécurité et de Restauration de la Confiance pour la cohésion sociale et la sécurité dans le Bec de perroquet

Le PNUD/ GUINEE recherche un Consultant national pour la formation des Unités Conjointes de Sécurité et de Restauration de la Confiance pour la cohésion sociale et la sécurité dans le Bec de perroquet

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers les liens https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=84264

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés uniquement par e-mail : ic.offres.gn@undp.org

Date limite de dépôt des dossiers : 21 Octobre 2021

européenne avait proposé aux Etats membres l'interdiction de cet additif controversé dans les préparations alimentaires. Pour l'instant, les cosmétiques et les médicaments ne semblent pas entrer dans le cadre de cette interdiction.

Interdit à compter de mi-2022

L'application de cette interdiction, à l'échelle européenne (pour tous les pays de l'Union), devrait être rapide, si elle n'est pas refusée par le Parlement européen ou le Conseil. Les produits ne devraient plus contenir de E171 au plus tard à la mi-2022 (les entreprises agroalimentaires auront 6 mois pour appliquer la nouvelle règle).

On trouve aussi du E171 dans des médicaments, mais l'interdiction ne s'appliquera pas à ces traitements, dans le but d'éviter une pénurie de ces derniers. Il est aussi employé dans des cosmétiques, qui ne seront pas non plus visés par la réglementation.

>> **Les recommandations de l'Anses.** En avril 2019, l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation (Anses) avait publié les résultats de son expertise sur la toxicologie de l'E171, après avoir été saisie en février. Après l'analyse de 25 nouvelles études, elle avait conclu qu'elle ne disposait pas d'éléments nouveaux permettant de lever les incertitudes sur ses effets néfastes.

En 2017, elle avait déjà publié une étude mettant en évidence son risque cancérigène chez le rat. Elle demandait à l'époque à ce que de plus amples recherches soient menées pour confirmer ou non ce danger.

Elle réitérait ainsi ses recommandations, en appelant à l'application du principe de précaution et donc à une limitation « de l'exposition des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement, en favorisant des alternatives sûres et équivalentes en termes d'efficacité ». Ce nouveau rapport ne contredisant pas les dernières études faites sur ce colorant et face à une levée de boucliers des ONG, le ministre Bruno Le Maire avait annoncé sa volonté d'interdire l'E171 à compter du 1er janvier 2020, « conformément à la position du gouvernement et aux dispositions votées par le Parlement dans l'article 53 de la loi Egalim sur l'alimentation ».

Source : Le Monde, AFP

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Le Démocrate

Votre
hebdomadaire
de tous
les mardis

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

Jouons responsable